

Garantie individuelle EXCELLENCE Surcomplémentaire non responsable

Extrait des garanties dites non responsable

Nature des actes	Prestations en complément du régime Responsable et du remboursement de la Sécurité sociale
	Régime Surcomplémentaire Non Responsable Excellence
Hospitalisation médicale, chirurgicale et maternité	
Honoraires - Secteur conventionné OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR (en secteur conventionné)
Honoraires - Secteur conventionné Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 200 % BR (en secteur conventionné)
Actes médicaux courants	
Consultations généralistes OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Consultations spécialistes Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Consultations généralistes OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Consultations spécialistes Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM / OPTAM-ACO	+ 30 % BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM / OPTAM-ACO	+ 150 % BR
Pharmacie	
Médicaments, vaccins ou homéopathie prescrits par un médecin et non remboursés par la S.S.	100 €

Le contrat est non responsable selon la législation actuellement en vigueur.

BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-ACO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, pour les médecins exerçant en Anesthésie, Chirurgie et Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.

PMSS 2026 : 4005 €